



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

L'insertion professionnelle des personnes avec TSA et TND

Question écrite n° 38102

Texte de la question

M. Benjamin Griveaux interroge Mme la secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées sur l'insertion professionnelle des personnes atteintes d'un trouble du spectre de l'autisme (TSA). Selon un sondage réalisé en décembre 2019 par l'institut Ipsos, seulement 53 % des personnes concernées par un ou plusieurs troubles du neuro-développement (TND), et âgées de plus de 18 ans, seraient en activité professionnelle, en formation ou bénévole au sein d'une structure associative. En outre, parmi les personnes interrogées, 39 % seraient employées dans une structure « en milieu ordinaire ». Si ces chiffres sont encourageants, l'accès à l'emploi pour les adultes, notamment autistes, reste donc difficile. Dans le cadre de la stratégie nationale pour l'autisme 2018-2022, l'accompagnement vers l'emploi de ce public fait partie des priorités fixées par le Gouvernement. Il est ainsi prévu le renforcement des dispositifs d'emploi accompagnés (DEAC) dans le champ de l'autisme, avec une hausse des crédits à hauteur de 10 millions d'euros. Il souhaite donc lui demander des précisions sur les apports concrets de cette stratégie en faveur de l'inclusion professionnelle des personnes présentant un TSA.

Données clés

Auteur : [M. Benjamin Griveaux](#)

Circonscription : Paris (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38102

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 avril 2021](#), page 3217

Question retirée le : 18 mai 2021 (Fin de mandat)